

# Les arbres remarquables

Certains arbres, plus que d'autres, suscitent de l'admiration, de la vénération et du respect : **ce sont les arbres remarquables**. Ils se distinguent des autres en attirant le regard, en suscitant un sentiment de bien être, parfois de crainte. Ils peuvent être en forêt, dans nos campagnes ou dans nos bourgs.

Les arbres remarquables obéissent à certains critères :

- dendrologique : ce sont les arbres âgés atteignant des dimensions importantes (tronc ou hauteur). Il peut également s'agir d'arbres ayant une forme particulière liée aux aléas climatiques. Généralement, ces arbres sont connus de génération en génération.
- patrimonial : certains arbres ont une histoire particulière liée à celle du village en fonction des événements qui se sont passés à proximité. Ils peuvent avoir une valeur religieuse, culturelle, ...

**Dans tous les cas, la valeur de l'arbre s'exprime par sa rareté ou sa particularité.**

En Porte d'Alsace, plusieurs arbres possèdent cette appellation d'arbres remarquables.

Ils sont soit classés par l'Office National des Forêts (O.N.F.) quand ils sont en forêt notamment, soit protégés par un arrêté préfectoral ou par classement en régime de protection.



*Arbre le long de la rigole d'alimentation du canal du Rhône au Rhin entre Manspach et Valdieu Lutran.*

## ○ Les arbres remarquables en forêt

Les forêts de la Porte d'Alsace, gérées principalement par les agents de l'O.N.F., représentent plus de 3 800 hectares. Parmi tous ces arbres, certains ont des particularités (taille, forme, ...) à ne pas manquer. Ainsi, au fil de vos promenades, n'hésitez pas à scruter la forêt pour découvrir des chênes présidents, des hêtres, des érables champêtres de gros diamètres, ...

Parmi les plus remarquables ou surprenants :

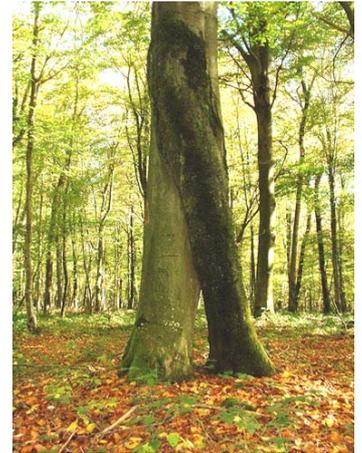
### ▪ L'arbre à touffes de Magny :

Ce hêtre a la particularité de développer des touffes de micros branches sur ses branches normales et plus particulièrement sur sa partie inférieure.

Ce phénomène provient certainement d'une anomalie génétique ne touchant actuellement que cet arbre dans la forêt.



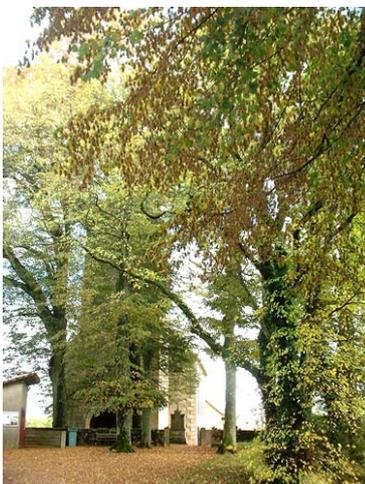
- **Les marronniers d'Inde** le long de la rigole d'alimentation du canal du Rhône au Rhin entre **Valdieu-Lutran et Manspach** sont remarquables par leur âge. Les services de Voies Navigables de France (V.N.F.) les auraient plantés au XIX<sup>ème</sup> siècle lors de la construction de la rigole.
- Dans la forêt de **Montreux-Jeune**, deux arbres sont remarquables par leur enlacement tels deux amants à jamais figés au cœur de la forêt. Ils sont connus sous le nom « **d'hêtres mariés** ». A la base, on distingue deux troncs différents puis au fur et à mesure, à moins d'un mètre du sol ils s'enlacent pour ne former plus qu'un, à deux ou trois mètres de hauteur. Leur proximité explique certainement ce développement particulier.



### ○ Les arbres remarquables isolés

Les arbres remarquables isolés sont essentiellement situés dans les villages. Ils ne sont pas gérés par l'O.N.F. sauf sur demande expresse du maire pour certains travaux comme l'élagage. Ils sont certainement plus connus que ceux en forêt ou du moins plus accessibles. Parmi eux, on peut noter :

- A **Bellemagny**, à côté de la cabane des chasseurs, un charme a perdu la douceur de son nom en étant connu sous celui « **d'arbre des pendus** ». Il est le rescapé d'un ensemble de trois charmilles ayant d'abord servi au châtiment des brigands de grand chemin. Plus tard, durant la guerre des paysans, au XVI<sup>ème</sup> siècle, chaque commune avait son « arbre des pendus » où justice était faite. Ayant résisté à la violence du vent, des tornades, de la neige et de la grêle, l'arbre, dont le bois était meurtri, a été en partie coupé récemment mais reste dans les mémoires de chacun comme l'arbre des pendus.
- A **Bretten**, la croix de Saint Eloi rappelant une chapelle détruite pendant la révolution est entourée de **6 tilleuls**. Ils ont une hauteur moyenne de 20 mètres et une circonférence entre 1,70m et 2,90m. Ces arbres sont déterminés d'intérêt départemental.



- **Les tilleuls et les ormes** entourant l'église fortifiée de **Saint Cosme** sont également classés d'intérêt départemental. Ils auraient été plantés lors de la reconstruction de l'église en 1782. Ils sont toute la mémoire de l'église et du petit village et ont résisté à toutes les épreuves (intempéries, guerres, ...).



- Au centre du village de **Bellemagny**, un majestueux **tilleul** semble protéger la croix de mission.



- A **Dannemarie**, sur la place de la 5<sup>ème</sup> division blindée, le **marronnier** est également la mémoire de cette partie de la ville où l'arbre a une place particulière avec à proximité la rue des tilleuls. Ce marronnier qui trône magistralement au milieu de cette place a connu les utilisations successives du centre Malraux : de la caserne des pompiers à la mise en place de l'A.L.D.S. Cet arbre aurait été planté au début du siècle.

- **Buethwiller** compte plusieurs arbres remarquables comme ce **chêne pédonculé** au bord du chemin rural en direction du lieu dit Egelsfeld ayant une circonférence de 3,60 m ou encore, ce groupe de trois tilleuls sur la route de Traubach le Bas. Entourant la croix rurale « des tilleuls », ces arbres auraient été plantés en 1919 en remplacement d'un tilleul pluricentenaire abattu pendant la première guerre mondiale.
- Le **tilleul à Sternenber** en haut de la colline aurait été planté pendant la révolution française. Son diamètre fait actuellement plus de 3.50 mètres.

#### Des arbres vénérables...

En France, en plus des centaines d'arbres remarquables, il en est une dizaine qu'on appelle « arbres vénérables » : ce sont les plus exceptionnels. Le « vénérable » le plus proche d'ici se trouve à Ivory dans le Jura : c'est un tilleul qui a été planté en 1477 quand le duc de Bourgogne Charles le Téméraire a marié sa fille unique Marie avec l'empereur Maximilien d'Autriche. Son tronc, creux aujourd'hui, fait 15m de circonférence.

---

*La commission remercie les services de l'ONF (en particulier Messieurs GIRARD et FREY) et du Conseil Général du Haut-Rhin pour leur aide.*